



Q U É B E C
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
M.R.C. DE L'ISLET

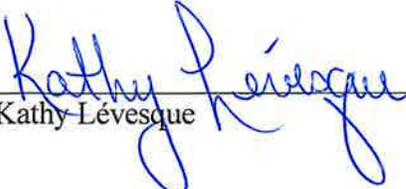
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par monsieur Michel St-Pierre, maire, pour être tenue à l'Édifice municipal situé au 282 rue Principale, Saint-Cyrille-de-Lessard **le 14^{ième} jour de mars 2023 à 20 h 00** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Nomination / Directrice générale par intérim
4. Nomination / Greffière-trésorière par intérim
5. Signataires – Désignation – Effets bancaires et autres documents légaux
6. Appel d'offres / Réfection du chemin Lessard Est
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Donné à Saint-Cyrille-de-Lessard, ce 10^{ième} jour de mars 2023.


Kathy Lévesque